



IFAC MPT-CS TIVOLI -CHAVE ACM Copello et ACM Fraissinet

Nos Accueils de Loisirs sont agréés par le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse et par la C.A.F.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Les inscriptions peuvent être annuelles ou trimestrielles et s'effectuent au secrétariat aux jours et horaires indiqués sur les panneaux d'affichage. **Aucune inscription ou « réservation » ne sera prise par téléphone. L'inscription de l'enfant est validée avec le dossier administratif complet et le règlement.** Il est possible d'échelonner le paiement, toutefois tous les chèques devront être remis à l'inscription.

Attention, **une inscription trimestrielle n'est pas renouvelée automatiquement**, un calendrier stipulant les dates d'inscription sera remis au dépôt du dossier. Au-delà de ces dates, les places vacantes sont attribuées à de nouveaux enfants.

Pour les périodes de vacances scolaires : un mois avant la session de vacances.

TARIFS :: La tarification applicable à votre enfant est basée sur le Quotient Familial.

Quotient familial	Tarif par jour et par enfant
Moins de 400 €	9,50 €
De 401 € à 800 €	12,50 €
De 801 € à 1400 €	14,50 €
De 1401 € à 2000 €	16,50 €
Plus de 2001 €	19,50 €

T

Le Quotient Familial sera justifié sur présentation d'une attestation CAF récente.

Si vous n'êtes pas allocataire, le calcul correspondant à votre situation sera fait avec votre dernier avis d'imposition de la manière suivante : net imposable/12/nombre de parts. Sans au moins un de ces justificatifs, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Il n'y a pas de tarif dégressif selon le nombre d'enfants, les prix affichés en tenant déjà compte.

DOSSIER ADMINISTRATIF : Le dossier est valable du 1^{er} septembre au 30 août, et doit être renouvelé chaque année.

- Fiche sanitaire
- 1 photo d'identité
- Règlement intérieur daté et signé
- Photocopie du carnet de santé avec vaccination à jour
- Une attestation CAF récente avec le quotient familial ou dernier avis d'imposition
- Enfants de moins de 6 ans : certificat de scolarité (seuls les enfants de plus de 3 ans ET scolarisés seront accueillis sur l'ACM)

Conformément à la législation en vigueur du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale : tout enfant présentant des troubles de la santé (diabète, asthme, allergies, intolérance alimentaire...) pouvant nécessiter un traitement ou des soins, doit suivre un P.A.I (Protocole d'Accueil Individualisé).

Pour répondre à ce besoin devront être ajouté au dossier : un certificat médical de moins de trois mois confirmant le trouble de santé, l'ordonnance des soins à pratiquer pendant l'accueil de votre enfant, le protocole de soins d'urgence et le dossier PAI (à demander au secrétariat) **La direction du centre de loisirs se réserve le droit d'accepter ou non l'enfant selon la lourdeur du traitement.**

LES LIEUX D'ACCUEIL ET HORAIRES :

ACM Maternels : Ecole maternelle Copello : 8, rue Alexandre Copello 13005 Marseille
ou Ecole maternelle Fraissinet : 2, allée Fraissinet 13005 Marseille

ACM Élémentaire : Ecole élémentaire Fraissinet, 208, rue Saint Pierre 13005 Marseille

- Mercredi hors vacances : accueil de 7h45 à 9h30 et départ entre 17h et 18h30

- Vacances scolaires : Accueil du matin : 7h45 à 9h30, Accueil du soir : 17h à 18h30 Vacances d'été inscription à la journée avec un minimum de 4 jours par semaine

www.ifac.asso.fr

Institut de formation, d'animation et de conseil - Association à but non-lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.

Il est impératif d'accompagner et de venir chercher votre enfant dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs auprès de son animateur.
Une autorisation écrite du représentant légal doit être fournie si l'enfant est repris par un adulte tiers.

ABSENCE-RETARD : Les places étant très limitées, nous demandons aux parents d'informer le plus rapidement possible des désistements afin de pouvoir proposer la place à un autre.

Pour toute annulation, aucun remboursement ne sera effectué.

L'inscription sera reportée sous forme **d'un avoir** d'une validité d'un an **en cas d'absence pour raison de santé** sur présentation d'un certificat médical **d'au moins 3 jours consécutifs**, fourni dans un délai d'une semaine à compter du jour de l'absence de l'enfant. (L'enfant ne pourra réintégrer l'Accueil de Loisirs qu'après présentation d'un Certificat de non-contagion si besoin.)

Le remboursement sera effectué dans le cas de déménagement, sur présentation d'un justificatif.

Les horaires sont à respecter. Toute absence doit être signalée auprès du responsable de l'ACM. Les horaires peuvent être modifiés en fonction des programmes d'activités.

Rappel : En cas d'absence répétée et injustifiée, la direction se réserve le droit d'attribuer la place à une autre famille.

La direction se réserve le droit de refuser l'enfant pour tout retard remettant en cause le fonctionnement de la journée et le suivi pédagogique de l'Accueil (sorties...). **Au-delà de trois retards consécutifs, l'enfant pourra être exclu.**

FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS : Dans le respect de la réglementation et pour répondre aux besoins de l'animation, l'équipe est composée de personnel qualifié (Brevet d'État et BAFA) renforcée par des intervenants diplômés pour la pratique des activités spécifiques (Plongée, randonnée...).

SECURITE : Les enfants ne doivent pas apporter d'objets de valeur (argent, bijoux, jeux...). Dans le cas contraire, en cas de perte ou de vol, l'équipe de l'Accueil de Loisirs décline toute responsabilité.

REPAS : La restauration étant collective, les régimes alimentaires ne peuvent être adaptés sauf prescription médicale et dans la limite des faisabilités. **Toute allergie alimentaire doit faire l'objet d'un protocole.** Les allergies « lourdes » ne seront pas systématiquement prises en charge pour des raisons de sécurité (pour l'enfant). **Son accueil sera adapté après étude du dossier et présentation du PAI dûment rempli.**

HYGIENE ET TENUE : Une tenue adaptée aux activités culturelles, sportives et appropriée à la saison est indispensable au bon déroulement de la journée. Les tongs ou autres sandalettes (chaussures ouvertes) sont à proscrire.

Prévoir un **sac à dos** et des vêtements adaptés à la sortie et à la saison. Le nom de l'enfant devra être noté sur toutes ses affaires.

Pour les enfants de moins de six ans, merci de fournir un change en cas de petits incidents ainsi qu'un drap pour ceux qui font la sieste.

SANTÉ : L'Assistant Sanitaire et le Directeur sont autorisés à administrer des médicaments aux enfants **avec et seulement avec une ordonnance médicale**. **NE PAS LAISSER DE MEDICAMENTS DANS LE SAC DES ENFANTS** pour éviter toute distribution dangereuse et autres désagréments.

En cas de maladie constatée durant l'activité, l'équipe d'animation alertera dans le plus bref délai les parents. Il est donc impératif que les fiches d'inscription et sanitaire soient correctement remplies et signées.

En cas de maladie contagieuse, l'enfant devra être gardé par ses parents. Un certificat de non-contagion devra être remis au responsable de l'accueil collectif de mineurs avant de confier à nouveau l'enfant.

Date

Lu et approuvé
Signature